



Jean, notre chef-coq, n'est plus notre chef-coq après avoir volé "quelques" billets chez nous.

Un épisode certes pas très agréable pour nous, mais au final encore moins pour notre voleur. Le vol étant considéré ici comme un délit très (très) grave, la police burkinabè l'a gardé 72 heures au cachot pour "échanger" avec lui (cuisiner le cuisinier, un comble !). Nous-mêmes avons passé de nombreuses heures au poste pour instruire le dossier, traité par ailleurs de manière super-professionnelle.

Au terme de la garde à vue, nous avons retiré notre plainte pour mettre fin à la procédure standard... qui aurait coûté plusieurs mois (!) de prison à l'intéressé.